



INFONÉGO



Unique à vous,
unis pour vous



Après 40 mois de négociation, les membres approuvent l'entente de principe!

Cher·ères membres,

Après plus de 40 mois de négociation, les membres des ADREQ (CSD) ont entériné à **95,1 %** l'entente de principe intervenue avec le gouvernement le 5 juin dernier, à la suite de l'assemblée générale d'aujourd'hui.

Dans cette communication, vous trouverez un résumé des principaux gains obtenus, **incluant ce que vous, membres des ADREQ (CSD), obtenez en plus**. Afin de vous permettre de consulter l'ensemble des détails de l'entente, nous joignons également à ce courriel la présentation PowerPoint utilisée lors de l'assemblée générale.

Résultats des votes par région

- Chaudière-Appalaches : 93,9 %
- Estrie : 94,3 %
- Montérégie: 95,7 %
- Saguenay – Lac-St-Jean : 96,6 %

Les membres
approuvent
à 95,1 %!



Cette entente constitue l'aboutissement d'une longue négociation au cours de laquelle la CSD et vos représentant·es des ADREQ (CSD) ont utilisé tous les moyens à leur disposition pour défendre vos intérêts : nombreuses représentations auprès du gouvernement, interventions médiatiques, mobilisation sur le terrain, manifestation d'envergure et recours judiciaire à l'encontre du gouvernement.

Malgré un gouvernement demeuré fermé sur plusieurs enjeux monétaires, la détermination du comité de négociation a permis d'obtenir **une entente qui se distingue clairement par ses avancées normatives, qui font que cette entente est celle qui offre les meilleures protections pour les ressources. Plusieurs gains, que les autres groupes n'ont pas obtenus, amélioreront concrètement vos conditions de travail et renforceront vos protections face aux établissements.**

Une entente qui vous donne davantage



Les gains de l'entente sur le plan monétaire:

- Majoration de l'échelle de rétribution reliée au soutien et à l'assistance de **17,4 % sur 5 ans**, rétroactive pour l'ensemble des ressources ayant rendu des services de soutien et d'assistance pendant les années visées par l'entente collective;
- Clause d'ajustement jusqu'à un maximum de **1 % par année**, afin de vous protéger contre l'inflation;
- **Bonification de 3 % des dépenses de fonctionnement raisonnables**, indexable pour les années futures selon le taux d'augmentation de l'indice des rentes.



Monétaire : ce que les membres des ADREQ (CSD) obtiennent en plus:

- **Les ressources membres des ADREQ (CSD) sont les seules qui vont bénéficier d'une compensation forfaitaire équivalente à une journée de salaire.**
 - **Montant forfaitaire équivalent à une journée de rétribution** pour les services de soutien et d'assistance, calculée de manière prospective;
- **Remboursement des frais de formation** des remplaçant·es compétent·es en lien avec les services à rendre dans la ressource (incluant le renouvellement du RCR).



Les gains de l'entente sur le plan normatif

Nouvelles obligations des établissements envers vous

- Considérer l'avis de la ressource lors de l'élaboration du calendrier des entrées et des sorties d'un usager;
- Consulter la ressource et convenir avec elle des mesures à mettre en place lors d'une demande de déplacement d'un usager;
- Informer la ressource et convenir avec elle des modalités en cas de versement en trop de la rétribution;
- Effectuer les corrections au paiement mensuel suivant lorsqu'une erreur de paiement occasionne une perte pour la ressource;
- Nouveau délai pour la procédure d'examen, passant de 15 à 21 jours;
- Ajout d'un deuxième renouvellement automatique d'un terme d'une durée à négocier avec l'établissement.

Normatif : les protections que les membres des ADREQ (CSD) obtiennent en plus

Nouvelles obligations des établissements exclusives à vous

- Nommer une personne responsable de la transmission du sommaire des usagers lors de leur arrivée dans la ressource;
- Respecter les droits fondamentaux de la ressource lors d'une enquête administrative, notamment :
 - Le droit d'être entendu·e et de faire valoir sa version des faits;
 - Le droit d'être accompagné·e par une ou deux personnes représentantes de l'association; 
 - Le droit de connaître tout nouveau motif durant l'enquête;
 - Sans quoi, l'établissement ne peut retenir les conclusions de l'enquête à l'encontre de la ressource.

Exclusif à vous : une nouvelle section dans l'entente collective pour protéger les ressources membres des ADREQ (CSD)

- Obligation de l'établissement d'adopter une approche permettant d'apporter les correctifs requis lors d'un manquement;
 - Droit pour la ressource d'être accompagnée par un ou deux représentant·es de l'association lors d'une convocation par l'établissement (**même concernant les soins cliniques**);
 - Obligation de l'établissement de confirmer les sujets qui seront abordés à la rencontre, sur demande de la ressource;
 - Obligation de l'établissement d'aviser par écrit la ressource d'un manquement, notamment en ce qui concerne les soins à rendre aux usagers, dans les 60 jours de sa constatation;
 - Si ce délai n'est pas respecté, le manquement ne peut être retenu à l'encontre de la ressource;
 - Les faits, allégations ou manquements liés aux services à rendre aux usagers sont retirés du dossier de la ressource 36 mois après le correctif apporté;
 - Obligation de l'établissement de transmettre un préavis de 10 jours afin de permettre à la ressource de présenter ses observations avant toute décision concernant :
 - La modification de l'entente spécifique;
 - Le non-renouvellement de l'entente spécifique;
 - La résiliation de l'entente spécifique;
 - La terminaison pour non-respect des critères généraux du ministre.
- 
- 

Ces gains sont le résultat du travail acharné mené à la table de négociation et démontrent l'importance d'avoir tenu bon afin d'obtenir une entente qui répond mieux aux réalités des ressources. La signature officielle de la convention est prévue à l'automne. D'ici là, nous poursuivrons le travail afin d'assurer la mise en œuvre des nouvelles dispositions.

Une bataille qui se poursuivra lors de la prochaine négociation

Les enjeux qui n'ont pu être réglés dans cette ronde de négociation demeureront au cœur des priorités de la prochaine négociation, qui s'amorcera dans environ 18 mois. Le travail se poursuit déjà afin d'être prêts pour la suite.

Merci à chacune et chacun d'entre vous pour votre confiance, votre patience et votre solidarité tout au long de ces 40 mois. Votre mobilisation a permis d'obtenir une entente qui comporte des gains importants uniques aux membres des ADREQ (CSD) et qui fera une différence concrète dans votre quotidien.



Votre comité de négo vous dit merci!

Absent-es sur la photo : Patrick Rioux, Christiane Joncas et Salomé Franche.